

Séance du 18 décembre 2017

À une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'Auberge du Château, lundi le 18 décembre 2017 à 19h45.

Sont présents : Mme Julie Maurice,
Mme Élisabeth Prud'homme,
Mme Jocelyne Bouchard,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant le quorum du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2017-12-234 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19h45 sur motion de M. Pierre Brunelle, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

2017-12-235 Programme PIC 150

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention maximale de 105 638 \$ par le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention maximale de 56 720 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du sous-volet 2,5 du Programme Infrastructures Québec-Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace a pris possession du nouveau Chalet des Loisirs en date du 14 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que les coûts s'élèvent à 317 801,25 \$ à ce jour;

CONSIDÉRANT que près de 70 000 \$ s'ajouteront dans les prochains jours avec le dépôt de la dernière facture du contracteur;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite faire la réclamation auprès du gouvernement du Canada et du ministère Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Julie Maurice, appuyé par Mme Élisabeth Prud'homme, et résolu :

- a) Que le conseil confirme l'exécution et la fin des travaux entourant le nouveau Chalet des Loisirs;
- b) Que Mme Chantale Dufort, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, soit nommée répondante du projet d'infrastructure d'une bâtisse neuve clé main auprès du conseil et des gouvernements, et soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents nécessaires;
- c) Que M. Yves Germain, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente entre l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et la municipalité de Saint-Didace, et tous autres documents nécessaires.

2017-12-235 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h55 sur motion de Mme Jocelyn Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.